Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 038-213800535-20250408-DB_250403_038-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250403_038

RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	24
Votants	31
Pouvoir(s)	7
Absent(s)	4

Séance du 3 avril 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 27 mars 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Dorian MAILLET

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Aurélien LEPRETRE, pouvoir à Dorian MAILLET, Océane ROULOT, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Armand BONNAMY, pouvoir à Sébastien CHALESSIN, Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI, Chantal BUSSY, pouvoir à Gaël LEGAY-BELLOD, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Odile MARTINI, pouvoir à Isabelle RENARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est une majoration de traitement versée aux agents publics exerçant des fonctions ou des missions spécifiques, souvent liées à des conditions de travail particulières ou à un contexte territorial précis. Dans le cadre des Quartiers Politiques de la Ville (QPV), la NBI vise à valoriser les agents qui interviennent dans des zones identifiées comme prioritaires en raison de leurs caractéristiques sociales et économiques.

A BOURGOIN-JALLIEU, les quartiers concernés et placés en territoires politique de la ville sont les quartiers de Champaret et de Champfleuri. Les postes ou fonctions susceptibles de bénéficier de la NBI sont les agents concernés par les interventions éducatives.

Ainsi, les agents des écoles Jean ROSTAND, LINNE et Louise MICHEL pourraient prétendre

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 038-213800535-20250408-DB_250403_038-DE

à l'attribution d'une NBI QPV sous réserve qu'ils soient titulaires d'un diplôme leur permettant d'assurer des interventions éducatives (diplôme d'ATSEM, BAFA, BAFD ou équivalents).

A ce jour, ce sont 16 agents du pôle Education qui sont concernés. Néanmoins, avec le plan de formation BAFA, BAFD déployé par la Ville à l'attention des animateurs du périscolaire et des agents d'office, d'autres agents pourraient être éligibles.

Seraient ainsi concernées:
- pour le groupe scolaire Jean Rostand, 6 agentes lauréates du concours d'ATSEM ;
- pour le groupe scolaire Linné, 3 agentes lauréates du concours d'ATSEM et une animatrice titulaire du BAFA ;
- pour le groupe scolaire Louise Michel, 5 agentes lauréates du concours d'ATSEM et une animatrice titulaire du BAFA,

La mise en place de cette Nouvelle Bonification Indiciaire permettrait de valoriser les agents en reconnaissant les efforts et des compétences spécifiques mobilisées dans des contextes exigeants.

L'avis du Comité Social Territorial a été sollicité le 18 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la mise en place de cette nouvelle Bonification Indiciaire dans les Quartiers Politiques de la ville aux conditions définies ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 038-213800535-20250408-DB_250403_038-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 10/04/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Dorian MAILLET

Signé par : Dorian MAILLET
Date : 10/04/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.